

COMMISSION SPÉCIALE, COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET MISSIONS D'INFORMATION

COMMISSION SPÉCIALE

Chargée d'examiner le projet de loi pour l'initiative économique, constituée le 19 décembre 2002. M. Hervé Novelli, Président.

La commission spéciale sur le projet de loi pour l'initiative économique, déposé le 18 décembre 2002, a été créée sur demande du groupe UMP, en application de l'article 32 du Règlement. Composée de 57 membres désignés à la représentation proportionnelle, elle s'est réunie le 15 janvier 2003 pour procéder à la nomination de son Bureau. Mme Catherine Vautrin et M. Gilles Carrez ont été désignés en qualité de rapporteurs, respectivement, des articles économiques et des articles fiscaux.

COMMISSIONS D'ENQUÊTE

● **Commission d'enquête sur les conditions de la présence du loup en France et l'exercice du pastoralisme dans les zones de montagne** créée le 5 novembre 2002. M. Christian Estrosi, Président, et M. Daniel Spagnou, Rapporteur.

La commission d'enquête sur les conditions de la présence du loup en France et l'exercice du pastoralisme dans les zones de montagne a été créée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Dans son rapport adopté le 30 avril et rendu public le 14 mai, elle a proposé des solutions pour encourager l'exercice du pastoralisme de montagne tout en tenant compte des engagements internationaux de la France en matière de biodiversité.

● **Commission d'enquête sur la gestion des entreprises publiques afin d'améliorer le système de prise de décision**, créée le 29 janvier 2003. M. Philippe Douste-Blazy, Président, et M. Michel Diefenbacher, Rapporteur.

La commission d'enquête sur la gestion des entreprises publiques afin d'améliorer le système de prise de décision a pour objectif de rechercher les causes de la très forte dégradation des résultats financiers de certaines entreprises publiques et de proposer, dans le droit-fil de la réflexion générale sur l'amélioration de la gouvernance des entreprises, des solutions pour éviter le renouvellement de tels dysfonctionnements dans le futur.

Elle a focalisé son attention sur les entreprises les plus en difficulté, en l'occurrence EDF et France Télécom, en entendant, non seulement leurs Présidents actuels et passés, mais aussi les principaux acteurs des décisions qu'elles ont été amenées à prendre : membres des conseils d'administration, directeurs financiers ou responsables des filiales opérant à l'étranger, commissaires du Gouvernement, Président des comités d'audit, représentants de la direction du Trésor...

L'audition des anciens ministres des finances, d'autres présidents d'entreprises publiques (SNCF, RFF, France Télévisions, La Poste), d'universitaires, du commissaire européen chargé de la concurrence, lui ont permis de compléter son information sur les deux thèmes majeurs qu'elle a choisi d'étudier : le pouvoir dans l'entreprise et le pouvoir sur l'entreprise.

● **Commission d'enquête sur l'application des mesures préconisées en matière de sécurité du transport maritime des produits dangereux ou polluants et l'évaluation de leur efficacité**, créée le 5 février 2003. M. Edouard Landrain, Président, et M. Christophe Priou, Rapporteur.

La commission d'enquête sur l'application des mesures préconisées en matière de sécurité du transport maritime des produits dangereux ou polluants et l'évaluation de leur efficacité a pour objectif d'examiner de manière approfondie les raisons qui ont permis la récurrence du naufrage d'un pétrolier donnant lieu à une pollution massive du littoral français, trois ans après le naufrage de l'Erika et après les travaux de la commission d'enquête de la précédente législature qui avait elle-même procédé à des investigations approfondies sur les causes de ce sinistre et émis des propositions sur les moyens d'éviter à l'avenir de nouvelles pollutions de même nature.

● **Commission d'enquête sur les causes économiques et financières de la disparition d'Air Lib**, créée le 18 mars 2003. M. Patrick Ollier, Président, et M. Charles de Courson, Rapporteur.

La commission d'enquête sur les causes économiques et financières de la disparition d'Air Lib, créée par une résolution votée en séance publique le 18 mars 2003 à l'initiative de MM. Jacques Barrot et Patrick Ollier, a tenu sa réunion constitutive le 27 mars 2003. Elle a procédé à l'audition de nombreuses personnalités : ex PDG, représentants du comité d'entreprise, des syndicats, du CIRI, ministres et conseillers ministériels, dirigeants d'Holco et d'Air Lib, d'Air France et d'Aéroport de Paris. Le rapport rendu public le 18 juin 2003 a été transmis au Procureur de la République du tribunal de grande instance de Paris.

MISSION D'INFORMATION SUR LA QUESTION DES SIGNES RELIGIEUX À L'ÉCOLE

La mission d'information sur la question des signes religieux à l'école constitue la première application de l'une des nouvelles dispositions du Règlement adoptées le 26 mars 2003, dans le cadre de la réflexion sur la modernisation des méthodes de travail de l'Assemblée.

Cette réforme prévoit la possibilité pour la Conférence des Présidents de créer des missions d'information, sur proposition du Président de l'Assemblée nationale.

Cette première initiative porte sur un sujet qui a fait l'objet de plusieurs propositions de loi et a récemment été abordé dans le cadre des colloques organisés par la Commission des Affaires culturelles. La mission créée le 27 mai 2003 est composée de 30 membres (18 UMP, 8 socialistes, 2 UDF, 2 Communistes et Républicains) Dans sa séance du mercredi 4 juin 2003, la mission d'information sur la question des signes religieux à l'école a nommé :

MISSION D'INFORMATION COMMUNE

Mission d'information sur la création d'une télévision française d'information à vocation internationale, commune à la Commission des Affaires étrangères et à la Commission des Affaires culturelles, créée le 15 janvier 2003
Rapport d'étape déposé le 14 mai 2003.
M. François Rochebloine, Président,
et M. Christian Kert, Rapporteur.



Président et rapporteur M. Jean-Louis Debré.

Membres du Bureau :

M. François Baroin, qui vient de remettre un rapport sur cette question au Premier ministre, Mme Martine David, MM. Jacques Desallangre, René Dosière, Hervé Morin, Éric Raoult.

L'objet de la mission est d'établir un état des lieux et de faire des propositions, notamment sur le point de savoir s'il faut légiférer ou non. Le Président Jean-Louis Debré a souhaité qu'en cas de réponse favorable à cette question, une proposition de loi, co-signée par l'ensemble des membres de la mission, puisse être déposée. Les travaux de la mission devraient aboutir avant la fin de l'année 2003.